

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 3 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DDEEES 92 G** Subvention avec convention avec l'association Comptoir de la Voûte (11e) visant le développement de l'insertion par l'activité économique.

**Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention et de verser à l'association Comptoir de la Voûte, la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer la convention, jointe en annexe, et de verser à l'association Comptoir de la Voûte, 13, rue Saint Ambroise (11e), la subvention qui y est liée.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Comptoir de la Voûte (n° SIMPA 58961, n° dossier 2011\_06027).

La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 91, nature 6574, DF 55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011.